

24 février 2004

04.335

Interpellation Pierre Castella (préalablement déposée sous forme de question)**Votations: où est la cohérence?**

Janvier 2004: campagne sur "la gratuité des bus au Locle".

Sur le fascicule informant les votants, le Conseil communal désire manifester clairement son opposition. Afin de faire les choses correctement, il se renseigne auprès du canton. La chancellerie d'Etat répond que "la brochure devrait contenir la position politique du Conseil général, celle du Conseil communal et celle des référendaires, ceci de manière équitable". Sur ce, le Conseil communal renonce à donner son mot d'ordre dans le fascicule.

Février 2004: campagne pour la votation cantonale du 28 mars. Dans le fascicule d'information *Vot'info*, le Conseil d'Etat manifeste sa franche opposition aux trois initiatives et au contre-projet du Grand Conseil et n'hésite pas à donner clairement ses mots d'ordre!

Est-ce un nouvel épisode du "Fais comme je dis et pas comme je fais!"?

De plus, le Grand Conseil, par son bureau ou par le bureau de la commission "fiscalité et politique familiale", n'a pas été consulté avant la sortie du *Vot'info*, alors qu'il était directement partie prenante, notamment avec son contre-projet.

Où est la cohérence?

Cosignataires: L. Amez-Droz, Ch. Häslér, Ph. Bauer, E. Bernoulli et T. Humair.